

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262802-01 Du 28 février 2026 TERRAIN DE FOOTBALL RÉFECTION COMPLÈTE DE LA SURFACE DE JEU DEVIS COMPLÉMENTAIRE
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	25.02.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	25.02.2026
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération		Pouvoir		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - GHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L - MAURICE M (2)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

TERRAIN DE FOOTBALL RÉFECTION COMPLÈTE DE LA SURFACE DE JEU DEVIS COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors de la présentation du programme de réfection de la pelouse du stade de football Louis Cussonnet, le 17 décembre dernier, le devis de remise en forme de la plateforme de jeu ne nous avait pas été transmis.

Dès lors il convient de rajouter cette ligne au programme.

Montant de la prestation : 20 791.60 € sans l'apport et la mise en place de terre végétale supplémentaire, poste estimé à 23 700 €.

Des négociations sont en cours avec la CUMA qui dispose d'un stock de terre végétale important et qui pourrait subvenir à nos besoins à un moindre coût – environ 3 500 € HT, ramenant le coût de la prestation de 44 500 € HT à environ 25 000 €, hors coût de transport.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Valide** les devis complémentaires dans les termes présentés ;
- **A pris note** du dépassement de l'enveloppe initiale prévue au BP 2026 et **s'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le jeudi 26 février 2026.



Hervé BÉAL Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance


